

Avis N° 03/18 de vente par adjudication (Soumissions cachetées) de bois sur pied

Conformément à la loi 84/12 du 23/06/84 portant régime général des forêts, au décret 89/170 du 05/09/1989 portant approbation des dispositions administratives générales et des clauses techniques d'élaboration des cahiers des charges relatifs à l'exploitation des forêts et des coupes et produits de coupes. La conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou met en vente, par voie d'adjudication (soumissions cachetées) de bois sur pied au niveau de la circonscription d'Azeffoun.

Les caractéristiques de la parcelle concernée sont définies comme suit :

Circonscription des forêts	Parcelle N°	Localisation	Espèce	Volume estimé (m ³)	Prix unitaire m ³ (Da)
Azeffoun	2	Sidi Khelifa	Eucalyptus	650	800

- Le bois est vendu sur pied sans garantie de cubage ni qualité tel que défini dans le cahier des charges.
 - La visite de la parcelle se fera, en présence d'un responsable de l'administration forestière territorialement compétent, aux seules personnes ayant retirées le cahier des charges et ce tout les jours ouvrables de 9h à 15h 00.
 - Les personnes intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de la conservation des forêts sise rue LAMALI Ahmed TIZI OUZOU contre paiement de 2000,00 DA auprès de l'inspecteur des domaines territorialement compétent.
 - Les offres doivent être adressées sous double plis cachetés portant la mention « Adjudication par soumissions cachetées vente de bois sur pied » à ne pas ouvrir à la conservation des forêts de la Wilaya de Tizi Ouzou dans un délai de 15 jours à compter de la première date de parution.
 - L'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable suivant l'expiration des délais à 10 H00.
 - En cas de week end ou jour férie, la séance sera reportée au jour ouvrable suivant.
- Le dossier de soumission doit comporter les pièces suivantes :

01) Offre technique :

- ✓ Copie du registre de commerce code 101-103, 110-202 légalisé par CNRC.
- ✓ Casier judiciaire de l'exploitant valide le jour de l'ouverture des plis.
- ✓ Extrait de rôle apuré ou avec échéancier valide le jour de l'ouverture des plis.
- ✓ Copie de la carte d'identité fiscale de l'entreprise.
- ✓ Statut de l'entreprise (EURL- SARL- SNC- Etc...) et copie de la carte d'artisan pour les entreprises de transformation du bois ;
- ✓ Capacités techniques et matériels spécifiques à l'exploitation de bois dont dispose l'entreprise ou l'exploitant : (camions, tracteur pneumatique, tronçonneuses, joindre les copies des cartes grises et autres justifications).
- ✓ CPS signé, paraphé portant griffe et cachet du soumissionnaire.
- ✓ Cahier des charges paraphé portant cachet et signature du soumissionnaire.
- ✓ Diplôme ou équivalent du responsable technique chargé des travaux (technicien ou ingénieur forestier).
- ✓ Mise à jour CNAS valide le jour de l'ouverture des plis.
- ✓ Mise à jour CASNOS valide le jour de l'ouverture des plis.
- ✓ Attestation délivrée par la CNAS faisant état de la liste des ouvriers employés par l'exploitant y compris l'ingénieur ou le technicien.
- ✓ PV de reconnaissance de la parcelle signé par le chef de district concerné et le soumissionnaire.
- ✓ Copie de l'ordre de versement et du récépissé de paiement justifiant le retrait du cahier des charges.

02) Offre financière :

- ✓ Attestation de solvabilité (de l'année en cours délivrée par une banque).
- ✓ Lettre de soumission avec cachet, griffe et signature du soumissionnaire. timbrée (timbre fiscal de 20,00DA)
- ✓ Fiche de soumission dûment remplie, précisant le montant en chiffre et en lettre avec signature, cachet et griffe du soumissionnaire.
- ✓ Déclaration de probité signée cachet du soumissionnaire.
- ✓ Planning des réalisations mensuelles (volume et surface) établi par le soumissionnaire.

NB :

- Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis.
- Les soumissions qui ne répondent pas à l'offre seront rejetées séance tenante par le bureau de vente.

